

DEMANDE DE CONGE FORMATION
au titre du décret n°2007-1942 du 26 décembre 2007
Personnels enseignants, d'orientation et d'éducation contractuels
ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

Je soussigné(e) :

Nom et prénom(s) :

Nom de naissance :

N° identifiant (NUMEN) :

Date de naissance :

Age au 1^{er} janvier 2026 :

Etablissement d'affectation 2025-2026 :

A déjà obtenu un congé formation (préciser le cas échéant si c'est au titre d'une autre académie)

non oui Quelle(s) année(s) :

A déjà demandé un congé formation :

non oui nombre de demandes formulées depuis 2010 :

Joindre un justificatif si les demandes ont été formulées dans une autre académie.

Demande un congé :

- à temps complet
 à mi-temps à organisation hebdomadaire
 à mi-temps annualisé

Date de début :

1^{er} septembre 2026 1^{er} février 2027

Pour suivre la formation suivante :

Nature de la formation :

Intitulé de la formation :

Organisme de formation :

Volume horaire de la formation (cf. Fiche technique n°2) : heures

Précision : vous n'avez pas à indiquer un volume horaire ni à joindre une maquette de formation si vous préparez un doctorat, le concours de l'agrégation ou un diplôme national de l'enseignement supérieur (licence, master) si cette préparation est dispensée par l'EAFC ou a lieu **dans le cadre d'un cursus universitaire classique**.

Attention : veillez à remplir avec la plus grande précision les différentes rubriques, faute de quoi, votre demande sera classée **irrecevable**.

Engagement de la personne ayant obtenu un congé formation

- Dans l'hypothèse où ma demande serait satisfaite, je m'engage à rester au service de l'Etat, à l'expiration de ce congé, pendant une période d'une durée égale au triple de celle pendant laquelle l'indemnité mensuelle forfaitaire m'aura été versée et à rembourser le montant de cette indemnité en cas de non-respect de cet engagement.
- Je m'engage également, en cas d'interruption de ma formation sans motif valable, à rembourser l'indemnité perçue depuis le jour où cette formation est interrompue.
- Je déclare avoir pris connaissance de la circulaire rectoriale n° 2025-1151 du 15 décembre 2025 relative aux modalités d'organisation du congés formation et aux obligations incombant aux fonctionnaires et aux agents contractuels.

Fait à, le

(signature précédée de la mention "Lu et approuvé")

Signature intéressé

Visa du chef d'établissement

Pièces jointes :

- Maquette de formation précisant le volume horaire (sauf pour les agents préparant le concours de l'agrégation, ou un diplôme national de l'enseignement supérieur : doctorat, licence, master) si cette préparation est dispensée par l'EAFC ou a lieu **dans le cadre d'un cursus universitaire classique**.
- Justificatifs des demandes formulées depuis 2010 pour les personnels entrés à cette date dans l'académie.

Nbre : |__|

Document à transmettre par la voie hiérarchique soit par courrier à la DPE4 soit par voie électronique à l'adresse suivante : ce.dpe-congeformation@ac-grenoble.fr